

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 octobre 2023**

N° 231003093

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens de l'année 2023 établie avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS-IdF) concernant le Centre de référence-ressources Prescri'Forme piloté par la Direction santé dans le cadre du plan régional sport santé bien-être d'Ile-de-France

L'an deux mil vingt trois, le trois octobre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 25 septembre 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIN - Mme ALITA - Mme SCHAFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - M. LEFEUVRE .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. EL ARCHE par M. LEFEUVRE - M. SEHIL par Mme VILATA - M. MASO par Mme CARTEAU - Mme MELIANE par Mme VÉRIN - M. GUITOUNI par Mme TORDJMAN.

ABSENTS EXCUSES Mme POP.

ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX.
SECRETAIRE Bernard GIRY

.../...

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens de l'année 2023 établie avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS-IdF) concernant le Centre de référence-ressources Prescri'Forme piloté par la Direction santé dans le cadre du plan régional sport santé bien-être d'Ile-de-France

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Mme Isabelle VILATA Adjointe au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional (FIR) présentée par l'Agence Régionale de Santé (ARS),

VU le budget communal,

CONSIDERANT qu'il convient de passer une Convention d'Objectifs et de moyens pour l'année 2023 relative au Centre de référence-ressources Prescri'Forme piloté par la Direction santé dans le cadre du plan régional sport santé bien-être d'Ile-de-France,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 27 septembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** la Convention d'Objectifs et de Moyens de l'année 2023 établie avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS-IdF) concernant le Centre de référence-ressources (CRR) Prescri'Forme piloté par la Direction santé dans le cadre du plan régional sport santé bien-être d'Ile-de-France.

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à percevoir les subventions liées à cette convention.

ARTICLE 3 - **DIT** que la recette en résultant, d'un montant de 10 000€, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 4 octobre 2023

Reçu en préfecture le 4 octobre 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20231003-10151-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE
Patricia TORDJMAN



Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...